



GUIDE PRATIQUE

Covid-19 : un déconfinement en toute sécurité à Fréjus



édition du 11 juin 2020



ÉDITO

Chers Fréjusiens,

Après 55 jours de confinement, il est temps de reprendre le rythme habituel de nos vies.

Toutefois, comme l'a souligné le gouvernement, le retour à la « normalité » va se faire progressivement.

Depuis le 11 mai, les services de la mairie ont rouvert. Néanmoins, cette réouverture s'accompagne de nouvelles mesures afin de préserver la santé de tous. Les structures municipales fonctionnent désormais selon de nouvelles modalités, et d'autres rouvriront un peu plus tard, en conformité avec les directives gouvernementales. Vous en connaîtrez les détails en parcourant ce guide pratique dont l'objectif est de vous donner toutes les informations utiles dont vous pourriez avoir besoin.

Je peux comprendre votre hâte de retrouver vos habitudes et les lieux que vous aimez fréquenter. Toutefois, ce déconfinement doit s'accompagner de la plus grande vigilance afin que nous puissions sortir au plus vite de cette crise sanitaire. C'est pourquoi j'ai notamment souhaité faire bénéficier les Fréjusiens d'un lot de 5 masques chirurgicaux et de deux masques en tissu.

Soyez assurés de mon entière mobilisation pour vous protéger.

David RACHLINE
Maire de Fréjus



Les services publics à votre disposition

La mairie de Fréjus a rouvert tous ses services au public depuis le lundi 11 mai, ainsi que la majeure partie de ses équipements publics.

► L'Hôtel de Ville fonctionne sur **rendez-vous pour toutes les démarches administratives** sauf les naissances et les décès.

► **Pour les cartes d'identité (CNI) et les passeports**, il est de nouveau possible de prendre rendez-vous en ligne sur notre site internet: <https://www.ville-frejus.fr/fr/services-et-infos-pratiques/mes-demarches/carte-nationale-didentite-passeport/>.

► De nouvelles prestations sur rendez-vous en ligne :

Afin de permettre une plus grande fluidité des passages, les prestations suivantes sont désormais également accessibles sur rendez-vous :

- ✕ les débits de boissons
- ✕ les attestations d'accueil,
- ✕ les inscriptions électorales ;
- ✕ le recensement militaire ;
- ✕ la légalisation de signature ;
- ✕ la certification conforme ;
- ✕ le certificat de vie ;
- ✕ le concubinage ;
- ✕ les mariages, pacs, changement de nom ou de prénom ;
- ✕ l'achat ou le renouvellement de concessions funéraires, etc.

<https://www.ville-frejus.fr/fr/services-et-infos-pratiques/mes-demarches/demarches-administratives-prendre-rendez-vous-en-ligne/>



► **La déchèterie de Fréjus a rouvert ses portes aux particuliers depuis le 4 mai** et reste accessible sans rendez-vous. Le port du masque y est obligatoire ainsi que le respect des distances réglementaires.

Pour les particuliers

- ✘ du lundi au vendredi de 13h à 18h
- ✘ le samedi de 8h à 18h
- ✘ le dimanche de 8h à 12h
- ✘ sur présentation d'un justificatif de domicile

Pour les professionnels

- ✘ du lundi au vendredi de 11h à 18h
- ✘ le samedi de 8h à 18h
- ✘ le dimanche et les jours fériés de 8h à 12h

► En parallèle, **la collecte des encombrants a repris** dans les quartiers de Fréjus. Un ramassage est en cours jusqu'au vendredi 5 juin, le suivant aura lieu du 5 au 10 juillet. Les demandes de rendez-vous pour les collectes doivent être effectuées par téléphone au numéro

vert **0 800 009 239**, une semaine avant le jour de la collecte prévue au planning consultable sur notre site: <https://www.ville-frejus.fr/fr/vivre-a-frejus/ma-ville/entretien-de-la-ville/collecte-des-encombrants/>.

► **Les services droit des sols/cadastre/permis et urbanisme** sont ouverts au public tous les matins de 9h à 13h.

► De même, **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** reçoit le public normalement (port du masque obligatoire).

► **Le Point d'Accès au Droit** est de nouveau ouvert au public depuis le 10 juin, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h. Le port du masque est obligatoire en plus des gestes barrière habituels.

► **Les mairies annexes vous accueillent aux horaires habituels:**

La Gabelle: lundi de 13h45 à 17h, mardi au vendredi de 9h15 à 12h15 et 13h45 à 17h, samedi de 9h à 12h. Rappelons que cette mairie annexe est aussi une agence postale.

Tour de Mare: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15, le

vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 12h.

Saint-Aygulf: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Saint-Jean-de-Cannes: lundi de 8h30 à 11h et de 15h à 17h30, mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.



Fréjus vous dit
merci
de votre dévouement !



Vous protéger et prendre soin de votre santé

► Distribution des masques

Au grand public

Afin de protéger au mieux les Fréjusiens, la Ville a distribué, dans un premier temps, des masques en tissu confectionnés par nos couturières locales aux plus vulnérables (EHPAD, seniors inscrits au Centre communal d'action sociale,...)

Les 11 et 12 mai, chaque Fréjusien a pu obtenir un lot de cinq masques chirurgicaux. Les 29 et 30 mai, une remise de deux masques en tissu a également été effectuée.

Aux professionnels

✦ **Soignants, professions médicales et assimilées:** la distribution s'effectue au service Achats (1196, boulevard de la Mer à la Base nature) uniquement de 8h à 12h, du lundi au vendredi, sur présentation d'un justificatif d'activité, accompagné d'une pièce d'identité.

✦ **Commerçants non sédentaires:** une distribution de masques en tissu sera directement assurée par les placiers des marchés.

► Depuis le 20 avril dernier, **le gouvernement a décidé de rétablir un droit de visite pour les familles dans les Ehpad** (Établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes). L'Ehpad « Les Eaux Vives » a pu donc rouvrir sous les conditions suivantes :

- ✦ les visites peuvent se faire après avoir pris rendez-vous auprès de l'établissement ;
- ✦ la personne est accueillie dans le sas de l'entrée de l'établissement, elle doit s'inscrire sur un registre, se soumettre à une prise de température et s'équiper d'un masque (fourni), puis se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique ;
- ✦ la visite s'effectue dans un salon dédié (pas de montée en chambre), elle ne peut excéder une heure, et le mobilier est désinfecté après chaque visite ;
- ✦ interdiction d'amener des denrées de l'extérieur.

Horaires d'ouverture de l'accueil de l'établissement: 10h-12h et 13h30-17h30 en semaine exclusivement.

► **Si vous souhaitez réaliser un test de dépistage du Covid-19**, vous pouvez vous rendre, à Fréjus, dans les laboratoires Bioestérel ou Eurofins. Deux tests sont possibles : sérologique ou naso-pharyngé.

✦ Le test sérologique est réalisé sans rendez-vous et sans ordonnance et n'est pas remboursé ni par la sécurité sociale ni par les mutuelles (25 à 40€).

✦ Le test naso-pharyngé est délivré sur ordonnance et remboursé par la sécurité sociale. Sur rendez-vous uniquement.

Les deux laboratoires réalisent le prélèvement façon « drive » dans votre voiture, sur le parking jouxtant le laboratoire.

Eurofins

✦ rue de Triberg (à côté de la gendarmerie) : tests sérologiques
Tél. : **04 94 51 83 51**

✦ 89, avenue Lou Gabian : tests sérologiques et naso-pharyngés
Tél. : **04 94 51 70 90**

Bioestérel

✦ 47, rue Aristide Briand : tests sérologiques
Tél. : **04 94 51 42 34**

✦ 1373, avenue de Provence Le Millenium : tests sérologiques et naso-pharyngés (sur le parking du Millenium)
Tél. : **04 94 51 13 76**

✦ 1637, avenue de Lattre de Tassigny : tests sérologiques.
Tél. : **04 94 53 40 40**



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



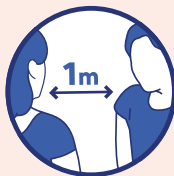
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Éviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



Entreprises : facilitez vos démarches

► **Accompagnement à la reprise de l'activité pour les cafés, restaurants et bars**

Des mesures d'exonérations des redevances d'occupation du domaine public pour la période du 15 mars au 30 juin inclus ont été mises en place.

Une cellule dédiée à l'accompagnement a été créée avec pour mission de conseiller et de proposer des possibilités d'étalement des terrasses afin de faire respecter les mesures sanitaires et de sécurité.

La possibilité d'étendre temporairement les terrasses sera bien évidemment accordée à titre gratuit jusqu'au 15 septembre 2020.

Infos et contact

Tél. : **07 86 01 77 29 - 04 94 17 67 57**

Mail : info.commerce@ville-frejus.fr

► **Réouverture de vos commerces : conseils et mesures sanitaires**

Des agents municipaux peuvent venir à votre rencontre pour vous conseiller sur les bonnes pratiques de sécurité sanitaire à adopter lors de la réouverture de vos commerces.

Ces agents ont reçu une formation spécifique grâce à un dispositif déployé à l'échelle de la CAVEM sous l'égide de son service Hygiène, afin de vous accompagner au mieux en vue de la réception du public dans vos locaux pour faire face au Covid-19.

Infos et contact

Tél. : **04 94 17 67 57**

Mail : info.commerce@ville-frejus.fr

► **Commerçants, entrepreneurs : mise en place d'une cellule économique**

En complément de l'action entreprise au niveau de la Communauté d'agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM) et de son service du Développement économique, la Ville de Fréjus a mis en place une cellule économique sous forme d'une permanence chaque lundi (depuis le 11 mai) de 9h à 12h en mairie centrale, (2^e étage) place Formigé.

Le but est d'aider les commerçants et dirigeants d'entreprises à s'orienter vers les bons interlocuteurs.

Service Commerce

Tél. : **04 94 17 67 57 - 04 94 51 76 02**





Enfance : les mesures mises en place

► **À Fréjus, les écoles élémentaires rouvrent ce jeudi 4 juin et les maternelles le lundi 8 juin (uniquement grande section).**

Un accueil municipal sera proposé pour les élèves de petite et moyenne sections dits « prioritaires » (les enfants des personnels soignants et dont les deux parents ont repris leur activité, sans possibilité de télétravail).

Les prestations de garderie du matin, de restauration et d'accueil périscolaire du soir reprennent leur rythme habituel.

La Ville a veillé à aménager les écoles et leurs abords pour garantir la bonne mise en œuvre des protocoles sanitaires :

- ✦ aménagement des salles de classe dans le respect des distanciations sanitaires ;

- ✦ marquage aux abords des écoles pour une entrée et une sortie des élèves en présence de leurs parents dans le respect des distanciations sanitaires ;

- ✦ marquage intérieur des circulations communes ;

- ✦ marquage dans les cours de récréation ;

- ✦ les entrées de toutes les écoles et les salles de classe sont dotées de distributeurs de gel hydroalcoolique.

La restauration s'effectuera par services en veillant à respecter les distanciations sanitaires entre chaque enfant. Les tables et chaises seront désinfectées entre chaque service. Le service se fera à table, les *selfs* ayant été supprimés dans les écoles élémentaires.

► **Les assistantes maternelles indépendantes agréées continuent d'accueillir les enfants** qui leur sont confiés, ainsi que de nouveaux enfants sous réserve des places disponibles. Pour toute demande, contacter le Relais Assistants Maternels (R.A.M.) au **04 94 53 45 59**.

► **Les inscriptions aux activités périscolaires pour l'année 2020/2021** (garderie, du matin, cantine, accueils périscolaires du soir et du mercredi) peuvent être effectuées par mail jusqu'au 3 juillet 2020.

► **Les démarches relatives à la petite enfance peuvent toujours être effectuées à distance :**

- ✦ par mail avec les pièces justificatives requises: recensement des naissances et préinscriptions en crèches ;
- ✦ par téléphone : maintien de place en crèche.

► **Pour tout renseignement, vous pouvez :**

- ✦ Contacter la Direction de l'Enfance et de l'Éducation par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 17h : au **04 94 17 66 89** ou par mail **enfance.education@ville-frejus.fr**

Ouverture de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation (D.E.E), les jours ouvrés sur rendez-vous de 8h30 à 13h30. La prise de rendez-vous se fait sur le portail famille.

- ✦ Vous rendre sur le portail famille actualisé en temps réel : **mairie-frejus.acueil-famille.fr**.

► **Le Club Ados propose de nouveau ses activités** (encadrées selon les consignes sanitaires) depuis le mercredi 3 juin.

Le Point d'Information Jeunesse (PIJ) fonctionne pour sa part uniquement sur rendez-vous.

Renseignements auprès du centre d'animation de Villeneuve.

Tél. : **04 94 52 21 47**





Se déplacer en toute sécurité

► **Le réseau Agglobus de la CAVEM est resté opérationnel** durant toute cette période de confinement pour vous aider dans vos transports et vos déplacements. Dans le cadre du déconfinement, et dans le respect des mesures gouvernementales en la matière, le réseau intercommunal a mis en place un plan de transport adapté, avec une fréquence des services urbains quelque peu réduite jusqu'au 14 juin.

Agence Fréjus (Tél. : **04 94 53 78 46**)
Agence St-Raphaël (Tél. : **04 94 44 52 70**)

Le port du masque est obligatoire.

► **Adoptez le vélo.** Dans le paysage urbain routier, le vélo se fait une place plus conséquente chaque jour. Depuis 2015, la ville de Fréjus prend à cœur le développement de mode de transport doux et écologique, remettant son patrimoine de pistes cyclables à jour et créant de nouvelles liaisons pour réaliser un maillage le plus complet du territoire fréjusien. L'étendue du patrimoine actuel s'élève à 36,250km, qui permettent de circuler et de relier campings et/ou cœur historique aux plages ou encore aux Étangs de Villepey et à Saint-Aygulf.

Attention, le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans!



Faire vos courses

► **Les marchés ouverts alimentaires sont opérationnels depuis le 12 mai. Le samedi 30 mai, ces marchés se sont également ouverts aux produits manufacturés.**

- ✦ **mardi et vendredi:** Saint-Aygulf (autour de l'Office de tourisme, boulevard Balzac, et rue Garnier-Pagès) et Fréjus-plage (place de la République) ;
- ✦ **mercredi et samedi:** Fréjus-centre (marché alimentaire place Clemenceau) ;
- ✦ **jeudi:** terrain Gavarini ;
- ✦ **dimanche:** Fréjus-plage.

Des mesures de sécurité sont ajoutées dans le cadre du respect des gestes barrières et de la distanciation sociale: périmètre du marché barriéré, entrée et sortie au même endroit (avec mise à disposition de gel hydroalcoolique en entrée et en sortie), circulation régulée à l'intérieur du périmètre du marché.

Les marchés sont ouverts au public de 8h30 à 12h30.

Le port du masque est obligatoire pour les commerçants, préconisé pour les clients.

À noter que le « petit marché quotidien » de Saint-Aygulf et celui du jeudi à Port-Fréjus sont à nouveau opérationnels.

**Mesures en cours
jusqu'au 10 juillet 2020 minimum.**

Service Commerce

Tél. : **04 94 51 76 06**

Mail : **info.commerce@ville-frejus.fr**

► **Tous les commerces sont autorisés à rouvrir leurs portes** depuis le lundi 11 mai, exceptés les lieux de convivialité (cafés, bars, restaurants), en respectant une distanciation d'un mètre entre les clients, et une densité d'un client pour 4 m² doit également être instaurée.



Culture et Patrimoine : nouvelles modalités

► **La Médiathèque Villa Marie, et son annexe de Saint-Aygulf, ont rouvert** leurs portes au public le mardi 12 mai, aux jours et horaires habituels.

✦ Médiathèque Villa Marie: mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mercredi de 9h à 17h30, jeudi et vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Fermé dimanche et lundi (jusqu'à mi-juin).

✦ Annexe Saint-Aygulf: du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.

Cette réouverture s'accompagne également de mesures sanitaires strictes :

✦ emprunts et retours des documents autorisés, de préférence via la trappe extérieure (retours uniquement) et l'automate de la Villa Marie, ou directement sur place ;

✦ désinfection et mise en quarantaine systématique des documents en retour ;

✦ espace multimédia fermé : aucune consultation sur place autorisée ;

✦ nombre de personnes pouvant accéder aux établissements limités selon les normes gouvernementales.

Un nouveau service Biblio Drive est mis en place, disponible sur le site www.bm-frejus.fr.

Demande par téléphone au **04 94 51 01 89** ou par mail bibliodrive@ville-frejus.fr (mettre en objet « Bibliodrive »).

Catalogue en ligne accessible sur www.bm-frejus.fr

Médiathèque Villa Marie
Tél. : **04 94 51 01 89**

► Le Ministère de la Culture a diffusé un document intitulé « Aide à la reprise d'activité des conservatoires classés et des lieux d'enseignements artistiques publics » contraignant **l'école de musique Jacques-Melzer à suspendre momentanément ses activités**. En application des directives de l'État, l'école doit fermer jusqu'à nouvel ordre.

► **Les monuments de Fréjus vous accueillent de nouveau.**

Sans limitation de personnes sur l'Amphithéâtre et le Théâtre Romain. À raison de trois personnes simultanément à la Chapelle Cocteau, et dix personnes aux Musées Archéologique et d'Histoire Locale. Plus de renseignements sur **www.ville-frejus.fr**.

► **Les visites guidées**

proposées par l'Office de tourisme et le guide-conférencier Philippe Cantarel, ont repris sous un rythme allégé depuis le 11 mai :

- ✦ 2000 ans d'histoire les lundi et jeudi à 14h30
- ✦ visite romaine les mardi et vendredi à 14h30

Office de tourisme
Tél. : **04 94 51 83 83**





Retrouvez vos activités de plein air

► Depuis le 23 mai, **les plages du littoral fréjusien et les calanques de Saint-Aygulf sont de nouveau accessibles au public.**

Elles sont surveillées depuis le 8 juin

Vous pouvez désormais y pratiquer : la promenade, le sport et les activités nautiques, la baignade, le bain de soleil et la pêche.

Les regroupements de plus de 10 personnes ne sont toujours pas autorisés. Il est impératif de respecter la distanciation sociale et les gestes barrière.

► **La Base nature ouvre au public.** Il est possible de s'y promener mais aussi de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, dans le respect des règles de distanciation sociale.

Les jeux pour enfants demeurent interdits jusqu'à nouvel ordre, de même que les terrains de sports collectifs.

► **Les salles de sport municipales** rouvrent le 4 juin, les sports collectifs et de contact (boxe, arts martiaux) demeurent interdits de pratique. Charge à chaque association d'organiser ou non une reprise de l'activité.

► **La piscine Maurice-Giuge ouvre le 4 juin jusqu'au 4 juillet.** De 8h à 20h, du lundi au samedi, avec réservation de créneaux d'1h30 et battement de 30 minutes entre chaque créneau. **La piscine Gallieni est réservée aux nageurs de haut-niveau jusqu'au 19 juin,** avant de fermer pour vidange. Elle sera accessible au public du 6 juillet jusqu'à fin août.

Direction des Sports et de la Jeunesse
Tél. : **04 94 51 97 40**

► **Le stade d'athlétisme Gallieni**, jusqu'alors ouvert uniquement pour les entraînements des athlètes de haut niveau de l'Amslf, est de nouveau accessible aux athlètes amateurs depuis le mardi 2 juin.

► **La pratique du tennis est possible** depuis ce lundi 11 mai sur les courts de Saint-Aygulf, en « simple » uniquement. SASEL
Tél. : **04 94 97 40 06**

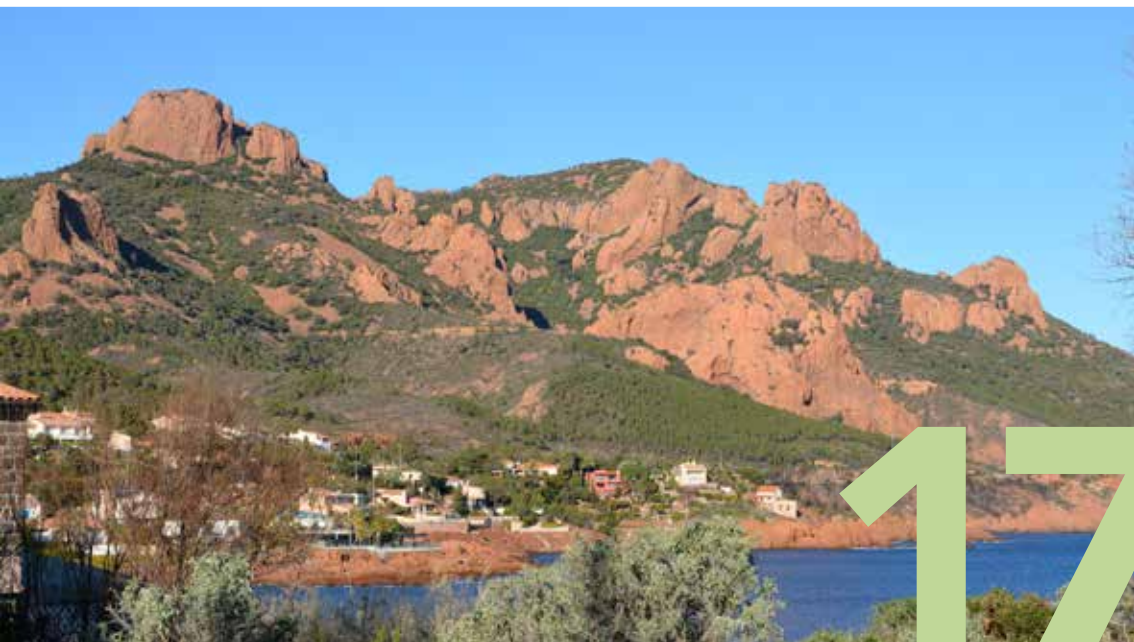
Les courts du Tennis Club Gallieni Pascal-Albuixech ont rouvert ce mardi 12 mai. La moitié des courts extérieurs est ouverte, les courts couverts en terre battue et le padel demeurent inaccessibles.

Secrétariat TCGF
Tél. : **04 94 53 24 22**

► **La base nautique Marc-Modena a rouvert le mardi 2 juin.** Seules sont autorisées les activités nautiques individuelles (planche à voile, optimist, paddle), sous forme de locations et de cours particuliers avec le personnel de la structure.

► **Les massifs forestiers sont accessibles au public** depuis le déconfinement. **Les Étangs de Villepey**, jusqu'alors fermés par arrêté préfectoral, ont rouvert au public le mardi 2 juin sous réserve d'un groupe maximal de 10 personnes.

► **Les parcs et jardins de la Ville ont rouvert au public** aux horaires habituels, là encore, par groupes de moins de 10 personnes.





à Fréjus

SOUTENONS NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ